



Cafetier

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 23 novembre 2007

Pourquoi ne pas porter la commission de la vente du tabac à 15 ou 18 % pour pallier les pertes de revenus engendré par l'interdiction de fumer, sachant que l'état perçoit près de 80 % de taxe ?

Réponse :

Augmenter la remise faite aux buralistes serait effectivement une manière plus élégante de leur venir en aide que l'assistantat dans lequel les installent, de fait, les aides financières (150 millions par an jusqu'en 2011) dont l'Etat leur fait l'aumône dans le cadre du contrat d'avenir.